



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 mai 1996**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 26 AVRIL 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 13 MAI 1996

**Lotissement du Fief Joly :- Excavation dans le sous-sol du lot n° 17  
- Indemnisation apportée  
à M. et Mme DAVID**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,  
M. Alain BAUDIN, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,  
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE,  
M. Gilles FRAPPIER

*Conseillers :*

M. Jacques LAMARQUE, M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES,  
Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE,  
Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-  
BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI,  
M. Gérard NEBAS, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,  
Mme Christiane ROUSSELLE, Mme Patricia LUCAS,  
Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,  
M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean  
PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude  
VITELLINI, Mme Françoise GAILLARD, M. Michel RIVALLIN, Mme  
Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel PASSERAULT

**Excusés :**

M. Gérard GAUDUCHON donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.  
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à M. Claude VITELLINI.

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Monsieur et Madame DAVID, propriétaires du lot n° 17 du lotissement "le Fief Joly" ont eu le désagrément de découvrir une excavation dans le sous-sol du terrain lors de la construction de leur maison.

La Ville ne peut être tenue responsable de cet aléa, ainsi que cela est mentionné dans l'acte de vente et le cahier des charges du lotissement, avec étude de sol annexée.

Cependant, au titre des relations privilégiées que la Ville souhaite entretenir avec les acquéreurs de terrains dans les lotissements communaux,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Prendre en charge financière les 50 % du surcoût engendré par les renforts que M. et Mme DAVID ont dû mettre en place, soit 1748,70 Francs.

Les crédits sont ouverts au budget 1996.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)